

voulait s'emparer de Lyon), lequel ils ne vouloient en nostre compagnie.

« Le lundi 20<sup>e</sup> décembre 1593, M. l'archevesque nous manda, sachant ce qui avoit esté résolu au Consulat, et nous pria que au lieu et place de M. Du Rubis nous eussions agréable d'y recevoir M. Ducoing, qui feroit le nombre parfait de douze échevins, ce que quelques uns lui accordèrent. Ce néanmoins, fut dict que nous ferions assembler (une) autrefois les maistres des mestiers, ce qui fut fait à, l'après dîné, le dit lundi. Sur quoi fut de mesme voix et accord qu'il n'en vouloient point d'autres, et qu'ils ne vouloient rompre ce qu'ils avoient résolu le jour auparavant, dont en fut fait acte.

>• Le mardi 21<sup>e</sup>, jour de Saint-Thomas, fut convoquée l'assemblée à Saint-Nizier, suivant les coustumes, à l'oraïson faite par l'avocat Bernard, où assista (*sic*) M. l'archevesque et fort belle compagnie. Et comme aussi à la Maison-de-Ville, au dîné, où se trouva partie du clergié et de la justice et des bourgeois, avec grand contentement de tous, où fut faite une fort belle harangue par mon dit sieur l'archevesque et par M. de Villars, nostre procureur (il avait remplacé Claude de Rubis dans la charge de procureur général de la commune) et par M. de Torvéon pour la justice. »

— « La veille de Noël 1593, le baron de Gimel est de retour de Paris et demande l'entrée en ceste ville, ce que lui a esté accordé; et lui avons permis d'aller parler à M. de Nemours. »

— « Et, pour mémoire, que je suis été député pour aller remonter à mon dit sieur de Nemours comme la trefve estoit presque finie, et qu'il déclarât s'il la vouloit prolonger ou non. Lequel fit réponse qu'il la vouloit, et que l'on promit à M. de Meure qu'il vint en ceste ville pour